



BMF EN APPRENTISSAGE SAISON 2023/2024

Le métier de l'apprenti moniteur :

- Contribuer à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés
- Encadrer les différentes équipes d'un club au niveau départemental
- Contribuer au projet club ou d'une structure de football, en sécurité
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure

Avantages pour l'alternant

- Obtenir un diplôme professionnel reconnu dans le milieu du football
- Bénéficier de la prise en charge des frais de formation
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié

Avantages pour l'employeur

- Former un futur salarié et lui apprendre un métier
- Intégrer un jeune à la vie et à la culture de l'entreprise, le fidéliser au club...(projet club)
- Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement

Exigences préalables à l'entrée en formation


- ✓ Être âgé(e) de 16 ans à 29 ans révolus
- ✓ Être licencié(e) à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- ✓ Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

La formation

Conditions de mise en situation professionnelle (MSP) :

- ✓ Être en responsabilité d'une équipe Foot à 4 ou Foot à 5 ou Foot à 8
Ou
- ✓ Être en responsabilité d'une équipe Foot à 11 ou Futsal ou Féminin

Candidatures	Tests de sélection	Positionnements	Signature contrat d'apprentissage	Formation
En ligne jusqu'au 16 juin 2023 <i>Sous couvert de modification du calendrier</i>	Les 3 et 4 juillet 2023 au Haillan (33)	Les 6 et 7 ou les 10 et 11 ou les 12 et 13 juillet 2023 au Haillan (33)	Le 1 ^{er} août 2023	10 semaines de septembre 2023 à juin 2024 au Haillan (33) ou à Puymoyen (16)

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#) 

Plus en détails ...

Exemple de Fiche de poste :

Agent de développement sportif qui aura pour missions de concevoir, coordonner et piloter les projets de développement au sein du club. Il devra mener des actions aussi bien sportives qu'administratives.

MISSIONS PRINCIPALES

- ✓ Participer à la gestion administrative du club
- ✓ Gérer les inscriptions, le suivi des licences et les cotisations
- ✓ Participer à l'élaboration et au suivi des dossiers de financement
- ✓ Préparer et animer des séances pédagogiques pour les U8/U11 et U12/U15
- ✓ Mettre en place des activités sportives
- ✓ Assurer le relationnel pédagogique avec les parents
- ✓ Augmenter le nombre de licenciés
- ✓ Développer de nouvelles sources de financement : partenariats, actions de promotion, ...
- ✓ Gestion administrative et financière des projets et évaluations





BMF EN APPRENTISSAGE SAISON 2023/2024

Aides financières

À destination de l'employeur :

- Aide exceptionnelle de 6000€ par contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés répartie sur 12 mois après transmission de la DSN (uniquement pour la première année du contrat d'apprentissage) ;
- Aide à la fonction Maître d'apprentissage de 115€ par mois pendant 12 mois pour les entreprises de moins de 11 salariés ayant suivi une formation de maître d'apprentissage.

À destination de l'apprenti :

- Aide financière de 500€ au financement du permis de conduire

À destination de l'employeur et/ou de l'apprenti :

- Aide pour le financement des frais annexes à la formation (repas / hébergement) pris en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) directement déduite des devis/factures transmis par les centres techniques et pris en charge par le Fafa Formation en fonction des règles en vigueur.

Aides spécifiques de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Fonds Social Formation (jusqu'à 1000€) pour les frais annexes suivant les départements ;
- Chèque-livre de 20€ sous forme de e-coupon à utiliser pour l'achat de livres, bandes dessinées,... dans toutes les librairies référencées

Rémunération perçue par l'apprenti* (au 1^{er} janvier 2023)

* Sous couvert de modification tarifaire

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Voici les salaires bruts mensuels minima calculés à partir du SMIC au 1^{er} janvier 2023 :

Type de coût	-18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans	Coûts complémentaires
Salaire brut	461,50 €	735 €	905,92 €	1 709,28 €	
Estimation Cotisations sociales	2 €	2 €	3 €	45 €	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutuelle (prise en charge de 50% par l'apprenti au maximum) ▪ Hébergement et restauration
Salaire Net/mois	459,50 €	733 €	902,92 €	1 664,28 €	
Salaire Net/an	5 514 €	8 796 €	10 835 €	19 971,36 €	

Les majorations de salaire, liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ans ou 21 ans ou 26 ans.

Une majoration de 15% s'applique si l'apprenti a précédemment obtenu le BPJEPS (sauf pour les plus de 26 ans).

Rémunération du point de vue de l'employeur* (au 1^{er} janvier 2023)

* Sous couvert de modification tarifaire

Type de coût	-18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans	Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations sociales	461,50 € + 10 €	735 € + 10 €	905,92 € + 15 €	1 709,28 € + 45 €	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutuelle (prise en charge minimales de l'employeur de 50%) ▪ Hébergement et restauration ▪ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
Aide employeur	- 500 €	- 500 €	- 500 €	- 500 €	
Estimation reste à charge mensuel	0 €	245 €	420,92 €	1 254,28 €	
Estimation reste à charge annuel	0 €	2 940 €	5 051,04 €	15 051,36 €	

Pour participer au webinar de présentation de l'apprentissage le jeudi 30 mars à 18h00 animé par le CFA des Métiers du Football, [cliquez ici](#)

